

SAISONNECK

D. MOUVEMENTS PRELIMINAIRES

11

3
CRG
5

Brigade de

OVNI

PROCES VERBAL N° 273 / 1976

ANALYSE - REFERENCE

Objet : Observation d'objets volants non identifiés.

76300088
17.02.76

Date à
vérifier

S/DIRECTION de la GENDARMERIE
COURRIER ARRIVES
N° 013764 E23AVR76
DESTINATAIRE

NOUS SOUSSIGNES : _____, Gendarme, Agent de police judiciaire,

20 & 75

VULES ARTICLES

RAPPORTONS LES OPERATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUEES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMEMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS

LE 16 Mars 1976 A 9 HEURES 20, à _____, Monsieur _____, pharmacien, désire porter à notre connaissance, les faits suivants :

Le 27 Février 1976, vers 20 heures 50, alors qu'il se rendait à _____, à sa résidence secondaire, a été témoin du passage dans le ciel d'une sphère brillante.

Nous entendons :

_____ R, âgé de _____ ans, pharmacien, demeurant à _____ (_____), né le _____ à _____ (_____), de nationalité Française, qui déclare à 9 heures 20 :

" Je suis propriétaire d'une résidence secondaire au _____
" commune de _____ (_____). Vendredi 17 Février 1976, vers _____
" 20 h 50, je me rendais à ma propriété; je circulais en véhicule sur la route _____
" départemental, _____, lorsque entre les villages de _____
" " et de la " _____, avant d'arriver au tournant du " _____ dans le
" tournant précédant la ligne droite, je vis entre les branches des pins, une
" sphère d'une dimension d'environ deux fois la pleine lune, de couleur rouge
" cuivre très brillante, se déplaçant du _____ au _____ à une vitesse extraordi-
" naire. J'ai vu très nettement l'objet pendant tout le parcours de la ligne
" droite précédant le tournant, mais la ligne de faite du tournant m'a empêché
" cette vision. Dès tant est obstacle j'ai accéléré pour passer le virage
" au plus vite espérant continuer cette vision; le tournant passé je n'ai plus
" vu l'objet. En conclusion, j'ai dû l'observer pendant deux ou trois secondes.
" Une impression de vitesse extraordinaire; distance: plus de deux kilomètres,
" au ns de 20 ou 30 Kilomètres. Dimension étonnante; altitude; apparemment
" faible. Il est normal que peu de témoins se manifestent, attendu que les
" conditions favorables sont rarement réunies.

COPY

Le 16 Mars 1976 à 9 heures 30,
" Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai
" rien à y changer, à y ajouter, ou à y retrancher."
" (A signé au carnet de déclarations.)

_____ : Nous transmettons le présent P.V. au Commandant de la
" Brigade de Gendarmerie de _____, pour continuation d'enquête.

DESTINATAIRES
7° Procureur République,
8° Juge d'Instruction,
9° Général, 4° Régiment Aérien,
10° Ministère Armes - Direction Gendarmerie
11° Justice militaire - Bureau emploi - Gde.

17 Mars 1976

CODÉ

P. O. Le C.

COMPAGNIE OU ESCADRON
 UNITÉ
 74 6

AFFAIRE
 CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PROCÈS VERBAL N° : Observation / 197
 ANALYSE - RÉFÉRENCE
 OBJET : Observation d'Objet Volant Non Identifié.

LIÈGE : P.V. N° 273 du 19 Mars 1976, transmis par la Brigade de

R, B, Gendarme, Agent de Police Judiciaire,

NOUS SOUSSIGNÉS 120 & 75 du Code de Procédure Pénale,

VU LES ARTICLES 9 Avril 1976, 15, nous nous rendons à () où nous pro-
 RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

LE 9 Avril 1976 à HEURE(S) A
 nous, Gendarme R, entendons :
 V, G, ans, ouvrier d'usine, demeurant " , commune de
 (), né le à
 de J et de G A, de nationalité fran-
 çaise, qui déclare à 15 heures 05 : -----

"" Je n'étais pas au courant qu'un O.V...I. avait été aperçu dans les environs
 c'est vous qui me l'apprenez. Pour ma part, je n'ai rien vu et je n'ai entendu
 aucun voisin discuter de cette affaire. -----
 Sa famille n'a rien remarqué car elle m'en aurait fait part. -----

Le 9 Avril 1976 à 15 heures 10.
 Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien
 à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.
 (a signé au carnet de déclarations).

Le même jour, entendons :
 V, A, ans, agriculteur, demeurant " , commune de
 né le à, de J
 et de D A, de nationalité française qui déclare à 15 h45 :

"" Je sais qu'un O.V...I. a été aperçu dans les environs. C'est monsieur
 C qui m'a dit lui-même que c'est lui qui a vu cet objet. -----
 Personnellement, je ne l'ai pas vu et ma famille non plus. -----
 A part Monsieur C, je ne connais personne qui a vu cet O.V...I. -----

Le 9 Avril 1976 à 15 heures 50.
 Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien
 à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.
 (a signé au carnet de déclarations).

Continuant notre enquête, entendons :
 F, ans, agriculteur, demeurant " , commune de
 né le à (), de L et de

Procureur République

Non enregistré
Non enregistré

DESTINATAIRES
 3°
 4°
 5°

INDEXTION ET NOMBRE D'EXEM
 Préfet du P.C.P.
 Général Cdt. 4° Aérienne,
 Ministère Armées-Direction Gendarmerie
 Justice militaire-bureau emploi-rets.
 Archives.
 ARCHIVE TRANSMISE AU CDT

DATE DE CLÔTURE
 10 Avril 1976.
 LE
 SIGNATURE

VU ET TRANSMIS
 ALÉ COMMAN
 COMMANDEMENT
 la

 SIGNATURE
 ET CACHET

1944 Paris, de nationalité française, a été déclaré par le
M. J'ai entendu dire que Monsieur Robert avait vu des personnes sur le
cart, je n'ai rien vu, car, comme d'habitude à cette heure, j'étais
être occupé à soigner mes bêtes.

Li sa famille, ni personne d'autre a ma connaissance n'a vu ces personnes.

Le 9 Avril 1976 à 16 heures 10.

lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y portais et j'y
rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

(a signé au carnet de déclarations).

Non signé